

DECRET N° 96-86 du 02 AVRIL 1996

Portant admission à la
retraite du Général de Brigade
de Gendarmerie Nationale
François KOUYAMI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- VU la loi n° 81-014 du 10 Octobre 1981, portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et la loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée
- VU la loi n° 86-014 du 26 Septembre 1986, portant Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement
- VU le Décret n° 96-85 du 02 Avril 1996, portant nomination au grade de Général de Brigade ;

Sur proposition du Ministre chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996

D E C R E T E

- Article 1er : Le Général de Brigade de Gendarmerie Nationale François KOUYAMI qui a accompli trente (30) ans de service le 30 Septembre 1995, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er Octobre 1995.
- Article 2 : Toutefois, la liquidation des droits à pension de l'intéressé se fera sur la base de l'indice de traitement du grade détenu au 31 Décembre 1988 ;
- Article 3 : Un acompte pourra lui être versé en attendant la production de ses dossiers et la liquidation de ses droits à pension.

Article 4 : Il sera délivré à l'intéressé une feuille de déplacement et son transport sera assuré par réquisition ou par moyens organiques du corps.

Article 5 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

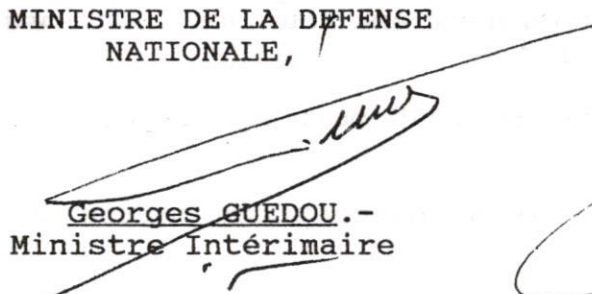
FAIT A COTONOU, LE 02 AVRIL 1996

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,



Nicéphore SOGLO.-

LE MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE,



Georges GUEDOU.-
Ministre Intérimaire

LE MINISTRE DES FINANCES,



Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 -
MDN 4 AUTRES MINISTERES 18 - FNR 2 - SGG 4 -
MF 4 - DGBM - DCF - DGTCP DGID 4 - DGN 4 -
SPN 4 - DSI 4 - INTERESSE 1 - DOSSIER INTERESSE 1
JORB 1.